

Travaux de la Chambre

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre d'accorder le consentement unanime au président du Conseil privé pour qu'il propose une motion?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU BILL C-127

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui des députés de Simcoe-Nord (M. Lewis) et de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre de la Chambre, le ministre de la Justice puisse présenter aujourd'hui un bill intitulé: «Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois» et que ledit bill soit étudié aux étapes de la première lecture, de la deuxième lecture, du comité, du rapport et de la troisième lecture avant l'ajournement de la Chambre aujourd'hui;

Que la Chambre siège entre 18 heures et 20 heures aujourd'hui pour étudier ledit bill à toutes les étapes;

Qu'il n'y ait pas de vote par appel nominal à l'étape de la deuxième lecture dudit bill;

Que, après la deuxième lecture dudit bill, celui-ci soit réputé renvoyé à un comité permanent qui sera réputé en avoir fait rapport;

Que les deux partis de l'opposition et le gouvernement puissent présenter au plus quatre amendements chacun audit bill à l'étape du rapport, à condition que lesdits amendements qui auront été déposés auprès du greffier de la Chambre au plus tard à 18 heures aujourd'hui soient proposés ou réputés proposés à cette étape;

Qu'au plus tard à 19 h 30 aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les étapes dudit bill soient mises aux voix sans autre débat ni amendement.

Voilà la motion; elle semble faire l'unanimité.

Je tiens à bien préciser que, conformément à l'esprit de l'entente cette motion ne modifie en rien l'ordre émis hier par la Chambre. Même si nous commençons à débattre la motion d'ajournement après 8 heures ce soir, à cause du renvoi du vote qu'exige ce nouveau projet de loi, cette entente ne compromettra en rien l'ordre émis hier par la Chambre.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, notre parti est disposé à accorder le consentement unanime à l'égard de l'ordre émis par la Chambre et approuve en principe ce qui a été fait conformément aux observations du leader du gouvernement à la Chambre.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de rappeler que nous avons tenté pareille chose une bonne partie de la semaine dernière. Nous y consentons donc avec joie.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): La Chambre a entendu la motion du président du Conseil privé. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, peu m'importe que mon discours ait été interrompu par la présentation de cette motion.

Avant l'interruption, je disais que le ministre du Travail ne représente pas les travailleurs et que le ministre chargé de la condition féminine a abandonné les Canadiennes à leur sort. Je voudrais parler maintenant du parti qui, en principe, constitue l'opposition officielle, en commençant par citer les propos du chef de l'opposition (M. Clark), qui a dit dans une entrevue publiée dans le *Citizen* et dans nombre d'autres journaux de la chaîne Southam, que s'il était premier ministre:

Je supprimerais les restrictions. Et je ne laisserais pas mon cabinet lancer des rumeurs à cet effet, alors que, moi, je dirais qu'il n'y en aurait pas. Je pense que les restrictions ne sont pas la solution.

Hier soir, le chef de l'opposition et les députés de son parti ont pourtant appuyé l'idée d'un programme de restrictions. Cette contradiction flagrante montre qu'ils ne sont pas la véritable opposition au gouvernement libéral du Canada; ils forment plutôt une coalition avec le gouvernement.

Sur une motion ils ont voté avec nous et contre le gouvernement. C'était celle qui réduit les traitements des employés des députés et des sénateurs. A cette occasion, nombre de ministériels nous ont appuyés et beaucoup se sont abstenus. Le gouvernement a remporté cette motion par 27 voix. A ce moment-là, 41 députés conservateurs étaient absents de la Chambre.

M. Gamble: Et six néo-démocrates.

M. Murphy: Hier soir, c'est le parti conservateur qui a contribué à maintenir les libéraux au pouvoir. Car le gouvernement avait dit à ses députés de l'arrière-ban que l'amendement concernant la diminution des traitements de leurs employés mettait en cause leur confiance dans le gouvernement. En dépit des sentiments personnels que les ministériels peuvent éprouver à l'égard de la loyauté de leurs employés ou de leur situation financière, la plupart d'entre eux ont appuyé la motion du président du Conseil du Trésor. Cependant, un certain nombre ne se sont pas présentés à la Chambre. Un certain nombre d'entre eux ont eu le courage de leurs convictions et se sont ralliés au Nouveau parti démocratique et ont voté contre. Cela étant consigné au *Feuilleton*, on aurait pu faire tomber le gouvernement hier soir en présentant une motion de censure, mais 41 conservateurs étaient absents. Ils se sont cachés. Ils ont permis aux libéraux, qui forment un groupe de députés incompetents et arrogants, de rester au pouvoir.